



Travail égal salaire égal : l'expérience professionnelle

Par **julieh**, le **13/02/2012** à **12:24**

Bonjour,

Je suis salariée dans une crèche privée depuis mars 2010. Je perçois le SMIC.

J'ai appris en septembre dernier qu'une collègue qui a été embauchée 1 mois avant moi, sur un poste identique avec un diplôme identique obtenu à la même date (session de juillet 2009), percevait 130 euros de plus que moi.

Tout comme moi, c'était son premier poste dans le domaine de la petite enfance.

J'ai donc interpellé les ressources humaines qui après de longs mois de relance, ont fini par me répondre qu'ils justifiaient cette différence de salaire par l'expérience professionnelle qu'elle avait puisqu'elle a travaillé 5 ans comme agent de sureté dans un aéroport avant de travailler à la crèche.

Ce travail n'a vraiment rien à voir avec un travail auprès de bébés et d'enfants et je ne vois pas ce que cette expérience professionnelle a pu lui apporter comme compétences supplémentaires.

Ce motif peut-il être considéré comme objectif ou est-ce que je peux saisir les prud'hommes ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Cordialement.